



DEPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE VENNECY - 45760 -

Arrêté municipal
N° 2026-35
Portant numérotage d'un bâtiment
Rue de la Galanderie

Le Maire de la commune de Vennecy,

Vu le code général des Collectivités Territoriales en son article L2213-28 ;

Vu la circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955 ;

Vu la circulaire n° 121 du 21 mars 1958 ;

Vu le permis de construire n° 04533325T0011 déposé le 3 novembre 2025 par La Commune de Vennecy et accordé le 20 janvier 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation du nouveau bâtiment communal, sur la parcelle ZB n° 341, située rue de la Galanderie ;

ARRÊTE

Article 1 - La numérotation de voirie du bâtiment porte le **2** « rue de la Galanderie ».

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Service du Cadastre à Orléans,
- Service National de l'adresse à Libourne
- France Télécom d'Orléans
- SDIS 45 à Semoy
- ENEDIS à Orléans

A Vennecy, le 15 septembre 2026

P/Le Maire,
L'adjoint délégué,
Dominique LOISEAU

